



Degats des eaux d'un appartement dont je suis propriétaire

Par **pion**, le **11/01/2008** à **18:06**

J'habite en appartement au 1er étage. Je subis un dégât des eaux provenant du voisin locataire du dessus depuis 2 mois. Les propriétaires veulent faire intervenir une société à l'origine d'une mauvaise pose d'un bac à douche qui sont incompetents. Une intervention de leur part (consolider de simples joints) n'a pas été efficace courant décembre et ce matin 11 janvier, une 2ème intervention pour remettre encore du joint!!! pendant tout ce temps là (4 mois) l'eau coule dans les murs et au plafond. J'ai envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception auprès du propriétaire qu'il n'a même pas été cherché (le courrier m'est revenu comme courrier non récupéré) pour qu'il fasse faire des travaux plus efficaces et au locataire pour ne plus faire couler de l'eau dans le bac à douche en attendant. Je me sens démunie face à cette inefficacité des travaux. Le plafond va bientôt s'effondrer et je n'arrive plus à ouvrir les portes fenêtres de la chambre tellement la pièce prend de l'humidité. Quelles démarches dois-je suivre? MERCI